L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.
BUREAUX, No 73, RUE DU CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 1er AOUT.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

(CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1866.....	$208,875 46
Primes d'incendie..... $152 870 86	
Primes de mer..... 27 128 31	
Primes de rivières..... 14,876 16	
Moins primes remboursées..... 4,577 77	188,275 66
Montant net reçu pour risques non expirés.....	20,707 17
Montant net des primes.....	208,707 17
Perte payées.....	
Pertes par l'incendie.....	98 686 10
Pertes sur mer.....	30,612 65
Pertes sur rivières.....	4 737 48
Réassurances.....	70,000 50
Dépenses, intérêts.....	11,904 94
Taxe et souscriptions.....	28 982 67
Net 1866 d'encaisse.....	10,256 67
Montant payé pertes non réglées.....	30,400 05
Moins.....	10,000 00
Montant net.....	179,091 22
Montant net.....	29,616 20
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets pour actions.....	$50,000 00
Billets.....	3,005 58
A payer sur polices d'assurance.....	20,000 77
Prêts sur garantie, sur demande.....	94,376 66
Prêts sur hypothèques.....	21,000 00
Garantie de la ville.....	50,000 00
Garantie des Etats-Unis.....	12,167 41
En caisse.....	44,161 00
	300,656 22

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée du livre de la Compagnie.

(Signé:) P. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et signé, parlement mois, ce 11 avril A. D. 1866.

(Signé:) PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le soussigné, à une réunion des Directeurs, a été décrété qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera payé en crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Hebmer, C. T. Foster.
F. A. Leiling, H. Zuberbier.
Thos. Schwab, H. Kerkenbrink.
Geo. Mora, Louis Schwarz.
Jos. Stalder, G. L. L. Mayer.
L. F. Davis, H. Bisson.
D. Michel, F. Del Sonda.
August Kenig, J. A. Stafler.
Chas. Loeffler, Jos. Kleinpeter.
Julius Hoerner, A. Marks.
F. Frick, Chas. Kerkenbrink.
F. M. Ziegler, J. F. Kraus.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1866..... $546,525 42

Savoir:	
Primes d'incendie..... $206,272 97	
Primes de mer..... 195,150 79	
Primes de rivières..... 146,097 16	
	$548,520 42
En moins:	
Primes remboursées..... $ 3,552 72	
Primes non expirées..... 64,142 00	
	$ 67,694 72
Montant net des primes.....	$480,825 70
Perte payées:	
Pertes par l'incendie..... $ 52,867 26	
Pertes sur mer..... 154,472 72	
Pertes sur les rivières..... 102,372 12	
	$309,702 10
Escompte en faveur de serip.....	14,348 88
Taxe et Revenu intérieur.....	34,741 36
Dépenses, loyer, etc., compris d'escompte.....	52,310 93
Six pour cent d'intérêt sur le serip non payé jusqu'au 1er mars 1866.....	27,777 80
	$ 481,210 76
Réservé pour pertes non réglées.....	$ 11,777 80

La Compagnie s'unit suivant qui dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, et approuvé par les Actionnaires, être déclarée et appliquée à un capital payé de cette année:

Fonds en propriétés foncières.....	$ 65,000 13
Hypothèques sur propriétés foncières.....	72,812 00
Prêts sur actions de la Ville.....	50,000 00
Prêts sur actions de banques et autres actions	128,500 00
Prêts sur serip de Compagnie d'assurance.....	18,200 00
Prêts spéciaux.....	1,000 00
Prêts sur garantie.....	43,066 22
Primes en voie de perception.....	43,066 22
Intérêts courus en voie de perception.....	47,243 02
Spécialités des Compagnies d'assurances.....	12,400 00
Bons du trésor des Etats-Unis.....	6,900 00
Dépôts de la ville, dû et non recouvrés.....	11,000 00
En caisse.....	44,774 41
	$707,763 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée du livre de la Compagnie.

THOMAS BLOO, Président.
THOMAS ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 23 mars 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
NILE-ORLEANS, 23 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1865.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du dimanche, premier de février prochain, sur présent d'ac-... les certificats de dividende—scrip de trente-... ... ont sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865—dividende sur lequel ... les certificats à partir du 16 mars prochain.

THOS. DE SOTO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Rieks.
H. T. Lonsdale, J. H. Stanfier.
B. Bisco, J. S. Bros.
G. W. Dunbar, Thos. Sloo.
F. P. Richmond, H. Zuberbier.
G. W. Wyman.
A. J. Montgomery.
H. Fletcher.
F. Maquirez.
Thos. Walshaw.
Rodolph Blog.

24 mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
NILE-ORLEANS, 23 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nile-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1865.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du dimanche premier de février prochain, sur présent d'ac-... les certificats de payement non encore payés. ... ont déclaré un dividende—scrip de trente-... ... ont sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865—dividende sur lequel ... les certificats à partir du 16 mars prochain.

THOS. DE SOTO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Rieks.
H. T. Lonsdale, J. H. Stanfier.
B. Bisco, J. S. Bros.
G. W. Dunbar, Thos. Sloo.
F. P. Richmond, H. Zuberbier.
G. W. Wyman.
A. J. Montgomery.
H. Fletcher.
F. Maquirez.
Thos. Walshaw.
Rodolph Blog.

24 mars

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,
No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

PILULES DEHAUT

(Fédé la Salsepareille qui se donne généralement.) Depuis 20 ans, de nombreuses cures ... Les PILULES DEHAUT sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DU DIPOTS de Salsepareille, rue du Faubourg St-Denis, No 127.
A NEW YORK, chez MM JOHN MILHAU, Broadway, et Rogers Frères, pharmaciens.
CORNÉ, Droguiste, M. MAUNSELL & Co, Rue de la Chartres, SCHWABE, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

VIN DE GILBERT SEGUIN.

Soixante année d'expériences et de succès ont démontré l'incontestable efficacité de ce Vin, qui se prend comme FORTIFIANT dans les convalescences, appétit vacillant du sang, pâlis couleurs, et comme ANTI-PÉRIODIQUE pour couper les Fièvres et en prévenir le retour, soit comme FORTIFIANT dans les convalescences, appétit vacillant du sang, pâlis couleurs, digestions difficiles, etc. Chaque bouteille est accompagnée d'une notice et porte le cachet GILBERT SEGUIN. A Paris, pharmacie GILBERT SEGUIN, 378 rue St-Honoré.—Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCROS, droguiste; chez MM. MAUSSELE & CIE., L. CASTEL, et dans toutes les pharmacies.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Pharmacien, rue de Rivoli, 139, à Paris.

Ce Sirop joint à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un rapport officiel, contre RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patronné depuis 40 années, nous citons Lerminier, Guersant, de l'Hôpital des Enfants, Vauquelin, directeur de l'Ecole de Pharmacie et autres médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris.—Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCOMBE, droguiste; chez MM MAUSSELE & CIE, L. CASTEL, O. ROBIN, 48 Royale, et dans toutes les pharmacies.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie.....	$319,916 30
Sur les risques de mer.....	53,489 46
Sur les risques des rivières.....	22,790 10
Total des primes.....	$411,196 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,962 20
Primes remboursées.....	4,115 41
	119,077 41
Montant net des primes.....	$291,828 00
Pertes: Sur risques d'incendie.....	$60,760 60
Sur les risques de mer.....	61,649 31
Sur les risques des rivières.....	10,938 64
	$132,488 22
Réassurances.....	11,566 32
Dépenses, moins le comptant.....	10,181 83
Intérêts sur escompte.....	30,563 00
	$194,072 54
Bénéfices.....	
Actif de la Compagnie est comme suit:	$97,449 14
Billets.....	$8,734 81
Billets garantis et billets hypothécaires.....	219,207 00
Dû pour primes en voie de perception.....	50,328 1
Actif de la Compagnie du Sun, de la Compagnie de Cité, du fer de la ville, Sous de la ville.....	185,343 44
Scrips des différentes Compagnies d'assurance.....	30 136 00
En caisse.....	35,777 88
	651,828 04
Moins: Dépréciation des scrips.....	92,650 20
Montant net.....	$559,177 84
Moins: Intérêts de scrips, non échéances.....	7,630 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés.....	772 68
	24,397 76
	$526,354 80
Moins: Intérêts courus.....	2,000 00
Montant net.....	$524,354 80

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. RINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé ce 11 janvier 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du dimanche premier mars 1866, à dix heures du matin, à partir du dimanche lundi de mars 1866, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chas. Leidtze,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Rabouck,	A. Schreiber,
F. B. Burchard,	John Gordon,
Wm. Stevens,	W. W. Williams,
J. A. Wahle,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
1 janv—1m—11—1 août

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-huitième jour de mars mil quatre-dix-sept, de notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave A. Cazabat, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les sieurs ... dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, lesquels, personnes ses; déclarent qu'eux ou ceux qu'ils représentent sont actionnaires de la Banque de la Louisiane, Compagnie de banque dûment autorisée en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et cette paroisse, et que les actions de ladite banque (plusieurs chacune) de ladite banque, figurant en regard des leurs signataires respectifs.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte de ladite corporation, de ladite banque, au rapport de Wm Monaghan, actuaire de ladite banque en date du 1er mai 1865, la direction de ladite banque propose une modification, par changement ou ajoutement aux articles de société, ou adoptant, l'unanimité, à une réunion de ses actionnaires, tenue de bonne foi et bien et dûment convoquée, une résolution dont voici le rapport du comité soit adopté et qu'il soit fait des affiches dans un journal public dans la Ville, le Courrier et l'Abeille, que ledit rapport soit publié dans le Times, le Bureau de la Banque, rue de la Banque, le premier lundi de mars, du jour de midi, pour voter sur la question de savoir si il convient de réduire de nouveau le capital de la Banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de vingt-cinq pour cent.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'elles en ont été, et qu'à la dite assemblée générale sus, les dits apparents, représentant et possédant trente mille piastres (trente-deux mille actions de deux francs de total qui est de trois mille actions) de la dite banque, ont valablement approuvé la dite résolution, consentant à la réduction du capital de la dite banque de la Louisiane à six cent mille piastres autorisant le Directeur à prendre et lui recommandant de prendre les mesures nécessaires pour mettre la dite résolution à exécution, la faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour inhibiter des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les actions de Société sont, par les présentes, modifiées, changées et amendées conformément à ce qui précède.

Et les dites propriétés, pour et dans lesquelles ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en conséquence de la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (soient qu'il en soit) ... ... pour ou divisées en vingt mille actions de trente piastres. A cet effet, le Directeur de la Banque de la Louisiane substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les actions de Société sont, par les présentes, modifiées, changées et amendées conformément à ce qui précède.

Et les dites propriétés, pour et dans lesquelles ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en conséquence de la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (soient qu'il en soit) ... ... pour ou divisées en vingt mille actions de trente piastres. A cet effet, le Directeur de la Banque de la Louisiane substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les actions de Société sont, par les présentes, modifiées, changées et amendées conformément à ce qui précède.

Ceux qui renoncent une pluralité des voix données ci-dessus, conséquemment ... ... leurs signes le premier lundi de mars mil huit cent ... ...